

**Budget Primitif 2026**  
 du Budget Principal de la Commune de Vergèze  
 \*  
 Note de Présentation Brève et Synthétique

L'article 107 de la Loi NOTRe n° 2015-991 du 7 août 2015 modifie les articles L2313-1, L3313-1 et L4313-1 du code général des collectivités territoriales, relatifs à la publicité des budgets et des comptes. Les communes doivent réaliser une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles à joindre au budget primitif et au compte administratif.

\*  
**Les éléments ci-dessous présentent**  
**le projet de budget 2026 avec pour mémoire le budget de l'année 2025**  
 \*

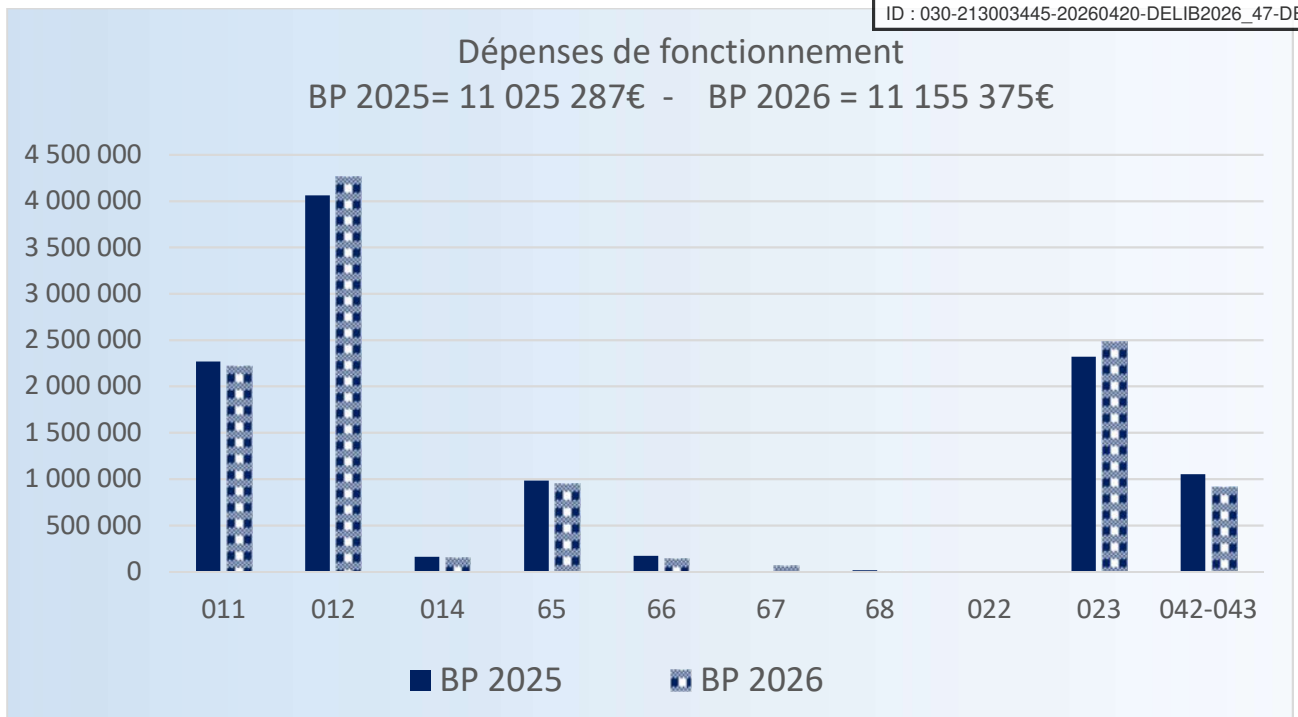
**LES RESULTATS de l'exercice budgétaire 2025** sont repris dans le budget primitif 2026 et présentent comme suit :

↳ **Un excédent d'investissement de 824 313,07€**  
 ↳ **Un excédent de fonctionnement de 3 386 693,85€**

\*

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2026**

	<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>BP 2025</b>	<b>BP 2026</b>
011	011 charges à caractère général	2 266 153	2 215 871
012	012 charges de personnel	4 059 500	4 260 314
014	014 charges en atténuation	160 000	147 100
65	65 charges de gestion courante	981 913	942 153
66	66 charges financières	170 000	140 000
67	67 charges exceptionnelles	4 000	56 230
68	68 dotations aux provisions et dépréciations	13 482	487
022	022 dépenses imprévues		
023	023 virement à la section d'investissement	2 320 239	2 483 219
042-043	042 - 043 opérations d'ordre	1 050 000	910 000
	<b>Total Dépenses de fonctionnement</b>	<b>11 025 287</b>	<b>11 155 375</b>



**011 – Charges à caractère général      BP 2025 = 2 266 153,24€   -      BP 2026 = 2 215 871,27€**

Depuis 2023 le budget est soumis à une forte pression liée aux incertitudes de la situation géopolitique internationale notamment dans le domaine de l'énergie.

La maîtrise de la consommation ainsi que les travaux entrepris pour favoriser les économies d'énergie se reflètent dans les prévisions budgétaires 2026.

La commune a procédé à la renégociation de ses marchés publics d'électricité et de gaz en 2025. La conclusion de contrats à prix fixe sur deux ans entraînera une baisse du coût du kilowattheure estimé à près de 25 %.

Secteur par secteur, les évolutions majeures des charges à caractère général sur le budget 2026 de la commune sont reprises ci-dessous :

**Écoles Maternelle et Élémentaire**

Les effectifs occasionnent aussi de petites variations par rapport au budget 2025.

École élémentaire : 325 à la rentrée scolaire 2024/2025 → 319 à la rentrée scolaire 2025/2026

Soit 23 724.03 € de dotation (-446.22€)

École maternelle : 188 à la rentrée scolaire 2024/25 → 181 à la rentrée scolaire 2025/2026

Soit 12 767.74 € de dotation (-493.78€)

**Festivités**

Le programme des festivités sur l'année 2026 est reconduit. Rappel des événements de l'année : le carnaval, la Vergézoise, la fête votive de juillet, les vendredis de Vergèze, Octobre Rose, les illuminations festives et le Marché de Noël.

Le budget des festivités maîtrisé en 2025 est proposé cette année sans augmentation.

**La communication – moyens et outils + Bulletin**

La commune souhaite poursuivre les actions de communication sur les bulletins municipaux, affiches, site internet...

**Actions culturelles :**

Malgré les difficultés que subit le secteur culturel, dues à la hausse des frais généraux, le maintien du budget est proposé. Avec une moyenne de 450 spectateurs par représentation et grâce à une programmation de qualité, à la fois ambitieuse et audacieuse, proposée à des tarifs privilégiés, la commune de Vergèze demeure un lieu incontournable du théâtre dans le paysage culturel gardois.

Depuis 2023, la commune a fait appel à des producteurs pour compléter la programmation. A la vue du succès de cette formule, elle a été reconduite en 2025 avec notamment une programmation d'artistes humoristes.

Le fonctionnement de la bibliothèque s'inscrit dans la continuité sur le fond et le budget est maintenu.

### **Protocole :**

Le service Protocole assure l'organisation des manifestations institutionnelles ainsi que l'animation du Conseil municipal des jeunes, qui conserve une dynamique particulièrement remarquable. Les projets d'investissement ayant été achevés en 2025, le nombre d'inaugurations prévues sera limité. En conséquence, le budget du protocole est revu à la baisse pour l'année 2026.

### **L'administration générale**

Il est à noter que le secteur de l'assurance subit encore cette année une forte augmentation par rapport à l'année dernière (+40%). Depuis 2023, le montant des frais d'assurances a doublé.

Concernant les fluides, la commune a procédé à la renégociation de ses marchés publics d'électricité et de gaz en 2025 qui s'appliqueront en 2026 ; la conclusion des contrats à prix fixe sur deux ans entraîne une baisse du coût du kilowattheure estimée à près de 25 %.

### **Centre Technique Municipal**

Les moyens attribués aux services du Centre Technique Municipal augmentent légèrement par rapport à 2025. En effet, la modernisation de certaines installations impacte les coûts de maintenance (+15%).

Les dépenses du CTM se répartissent en plusieurs catégories, comprenant notamment :

- les prestations réalisées par des entreprises dans le cadre de contrats ou de marchés publics, destinées à la maintenance et à l'entretien des bâtiments, à la location de matériels, à l'entretien des espaces verts, à la réparation des véhicules, ainsi qu'au contrat de performance énergétique ;
- les achats de matériels nécessaires aux travaux réalisés en régie, de petits équipements pour les véhicules, des équipements de protection individuelle (EPI) pour les agents, ainsi que les achats de carburants et de divers produits tels que les peintures de voirie, les produits d'entretien et ceux destinés aux espaces verts.

### **Accueil/Cohésion sociale**

Le Service accueil cohésion sociale développe de nombreux services pour le public.

L'accueil à l'hôtel de ville, avec quasiment 20 000 accueils physiques et téléphoniques par an fait partie des services importants pour la commune.

Le service carte d'identité/passeport créée en 2023 poursuit son activité, avec plus de 2 000 demandes par an. Enfin, le réseau France service assure le relais d'un certain nombre de services publics (CAF, France Travail, CPAM, CARSAT etc). Il a été financé à hauteur de 45 000 € en 2025 par les partenaires et le Fond national d'aménagement et du développement du territoire (FNADT) et devrait l'être à nouveau en 2026. Le budget service Accueil/Cohésion sociale reste stable.

Les dépenses du chapitre 011, étroitement liées aux orientations de l'équipe municipale et aux contraintes conjoncturelles s'imposant à la collectivité, ont été maîtrisées lors de l'exécution budgétaire 2025 grâce au respect d'un contrôle de gestion rigoureux. Malgré un contexte économique incertain et notamment grâce à la renégociation des contrats de fluides, la volonté politique affirmée dans l'élaboration du budget primitif 2026 est de poursuivre et de consolider cet effort sur les charges de gestion courante.:

**Ainsi globalement pour 2026, le projet de chapitre 011 va se situer aux alentours de 2 215 871,27€ soit une variation de BP 2025 à BP 2026 de -2.22%.**

## **Chapitre 012 – Charges de personnel**

**BP 2025 = 4 059 500,00€**

**BP 2026 = 4 260 314,49€**

Le chapitre 012 qui s'élevait à 4 059 500,00€ en 2025 est porté à **4 260 314,49€** en 2026 (+4.95%).

Les prévisions des charges de Personnel 2026 prennent en compte :

- ✕ la rémunération du personnel en place,
- ✕ le remplacement des agents mutés dans une autre collectivité ou partis à la retraite en 2025 et la prise en compte des départs annoncés pour 2026,
- ✕ les crédits utiles pour rémunérer le remplacement de congés de maternité et maladie,
- ✕ les charges évolutives ordinaires, le GVT (glissement vieillesse technicité) : avancement d'échelon, avancement de grade, promotion interne, frais de validation de services des agents (reprise d'années de cotisation après titularisation etc...);

✕ les charges liées à des décisions gouvernementales :

Augmentation des cotisations CNRACL de 3 points : il était prévu une forte hausse lors de la 1ere présentation du projet de loi de finance 2025, cette hausse a été validée par décret en janvier 2025 (12 points en 4 années). Cette évolution de la cotisation représente 1.65 points d'augmentation sur le chapitre 012.

✕ l'organisation des élections municipales et éventuellement de nouvelles élections en 2026 (heures supplémentaires des agents)

✕ les décisions liées aux projets de l'équipe municipale :

La commune a amélioré le pouvoir d'achat des agents dans le cadre du dialogue social concrétisé en novembre 2024 par la revalorisation du régime indemnitaire à savoir :

- l'augmentation de l'indemnité de fonctions de sujétions et d'expertise (IFSE mensuel)
- le complément indemnitaire annuel (CIA) à compter du 1er janvier 2025

## **014 – Atténuations de produits**

**BP 2025 = 160 000**

**BP 2026 = 147 100**

Ce chapitre retrace

1° les dépenses de contribution de la commune au fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales (FPIC). Ce dispositif imposé aux collectivités a pour objectif de rendre plus « juste et efficace » la répartition des richesses entre collectivités. Dans le cadre de la préparation budgétaire, une prévision de 90 000 € a été inscrite pour 2026.

2° Le montant versé par la commune au titre du prélèvement de la contribution pour le redressement des finances publiques. La DGF après avoir diminué tous les ans depuis 2014, est devenue depuis 2017 un prélèvement sur les produits de la fiscalité de la commune. En 2023 et 2024, la commune a bénéficié de la suppression de l'écrêtement de la Dotation Forfaitaire non reconduite. Une prévision de 49 000 € a été inscrite pour l'année 2026

## **65 – Autres charges de gestion courante**

**BP 2025 = 981 913,36**

**BP 2026 = 942 153,13**

Ce chapitre retrace les dépenses des subventions aux associations, les participations versées au SDIS et autres organismes, les indemnités versées au Maire et aux Adjoints.

Subventions aux associations : Pour 2026 année électorale, il y a eu une étude des demandes de subvention tenant compte de :

- des actions réalisées par les associations en 2025
- des dossiers présentés
- des excédents constatés sur les comptes des associations
- du nombre d'adhérents, des actions proposées pour 2026

Une enveloppe globale de 148 000 € a été actée pour 2026 mais la répartition de cette enveloppe sera effectuée en dehors du vote du budget.

CCAS : En 2026 la subvention de la commune pour l'équilibre du budget du CCAS s'élèvera

à 115 000 €, cette progression permettra financer l'augmentation des couts mais également de soutenir la mise en œuvre de nombreuses actions proposées par le Centre socio-culturel cette année.

Sme30 : Il s'agit de la cotisation pour la participation au fonctionnement du syndicat 12 000 €

SDIS : la contribution de la collectivité sera portée à 325 616,33€ soit -0.75% par rapport au BP 2025.

Indemnités des Elus : l'enveloppe demeure stable soit environ 140 500 €.

**66 – Remboursement de la dette (partie intérêts) BP 2025 = 170 000 BP 2026 = 140 000**

Les dépenses imputables à la dette interviennent sur plusieurs chapitres du budget

- . le chapitre 66 (annuité – partie intérêts) en dépenses de fonctionnement,
- . le chapitre 16 (annuité – partie capital) en dépenses d'investissement,
- . le chapitre 76 (encaissement du fonds de soutien de l'Etat pour la sortie des prêts toxiques : 183 644 €).

Depuis le 1<sup>er</sup>/1/2018 la dette de la commune est constituée de 5 prêts ci-dessous, tous qualifiés 1A dans la charte Gissler ; elle sera totalement remboursée en 2033.

Désignation	Capital (€)	Origine	Dernière échéance	Durée	CRD au 1/1/2026
CLF000011-518	1 524 490,17	12/09/2002	01/10/2032	30 an(s)	553 537,21
MIS 506729 IRA CMS	930 000,00	01/01/2016	01/08/2028	13 an(s)	214 615,40
MIS 506729 R CMS	3 323 624,82	01/01/2016	01/08/2033	18 an(s)	1 837 643,42
MIS 506731 R CHF	1 924 798,40	01/01/2016	01/08/2029	14 an(s)	689 512,84
MIS 506731 IRA CHF	3 100 000,00	01/01/2016	01/08/2028	13 an(s)	715 384,60
				total	4 010 693,47

L'annuité 2026 se décompose ainsi :

Environ 125 066 € d'intérêts + 734 989.70 € de capital soit un total de 860 055.70

Globalement, le chapitre 66 va baisser légèrement : à 147 100 € en 2026 contre 170 000 € en 2025.

Comme en 2025, cette marge permettra de couvrir le risque d'une augmentation de l'emprunt à taux variable en cours.

**67 – charges spécifiques BP 2025 = 4 000 BP 2026 = 56 230,00**

Le chapitre 67 est de moins en moins utilisé en M57 au profit du chapitre 65. Il se résume désormais essentiellement aux annulations de titre sur exercices antérieurs. Cette année prévoit le remboursement d'un peu plus de 40 000€ de sommes perçues mais non dues en 2025

**68 – dotations aux provisions et dépréciations BP 2025 = 13 482.00 € BP 2026 = 487,21€**

Ce sont les provisions pour créances irrécouvrées 2024 pour ANV (admission en non-valeur) 2026

**023- Virement à la section d'investissement BP 2025 = 2 320 238,93 BP 2026 = 2 483 218,67**

Le chapitre 021, « virement de la section de fonctionnement », en recettes d'investissement et le chapitre 023, « virement à la section d'investissement », en dépenses de fonctionnement, de montants égaux, sont destinés à traduire dans le budget l'estimation de la part d'excédent de fonctionnement qui pourra être consacrée au financement d'investissements (« l'autofinancement »). Mais ils ne donnent pas lieu à réalisation en cours d'année car, tant que les comptes de l'année ne sont pas arrêtés, il n'est pas possible de savoir de combien sera l'excédent de fonctionnement.

**042 – Opérations d'ordre BP 2025 = 1 050 000 BP 2026 = 910 000,00**

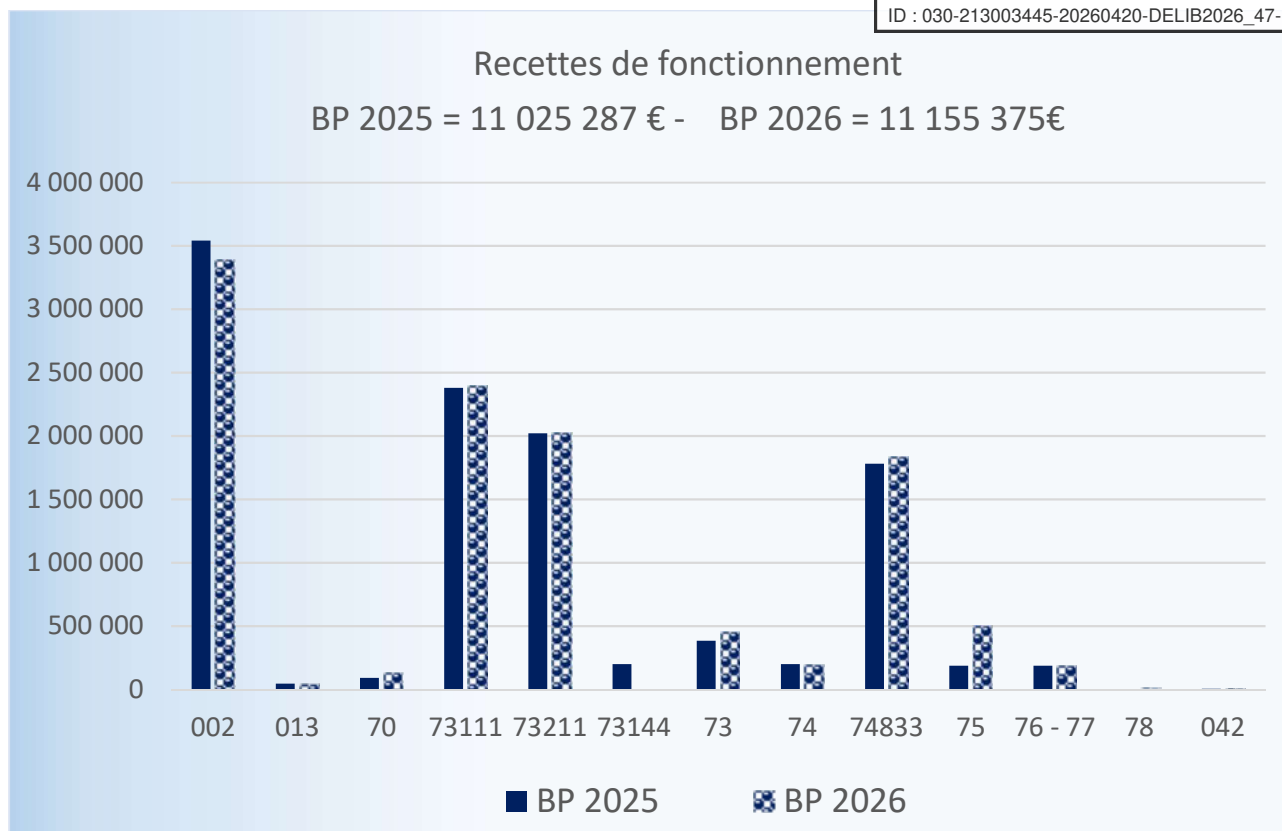
✕ les écritures d'amortissements en forte augmentation du au passage au prorata temporis sur l'amortissement.

✕ les écritures d'étalement des charges de la sortie de la dette toxique sur la même durée des prêts

\*

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2026**

	<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>BP 2025</b>	<b>BP 2026</b>
002	002 excédent ordinaire reporté	3 540 960	3 386 694
013	013 atténuation de charges	45 000	45 000
70	70 ventes de produits, services	90 600	133 850
73111	73111 TH TFB TFNB	2 380 000	2 390 000
73211	7321 TP reversée par la Communauté	2 021 362	2 021 362
73144	73144 surtaxe minérale	200 000	0
73	73 autres impôts et taxes	384 000	450 000
74	74 dotations, subv., participations	200 000	192 800
74833	74833 Compensation exonération Taxes FB & FNB	1 780 000	1 830 000
75	75 autres produits de gestion courantes	187 000	500 000
76 - 77	76 produits financiers et 77 produits exceptionnels	188 644	188 644
78	78 reprises sur provisions et dépréciations	1 139	10 443
042	042 Opérations d'ordre	6 582	6 582
	<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>11 025 287</b>	<b>11 155 375</b>

**002 – Reprise de l’excédent de l’année n-1****BP 2025 = 3 540 960,34****BP 2026 = 3 386 693,85****013 – Atténuations de charges****BP 2025 = 45 000,00****BP 2026 = 45 000,00**

Sont encaissés sur ce chapitre :

- le retour des remboursements de maladie d’agents dans le cadre de la couverture d’assurance souscrite par la commune,
- la participation du SDIS dans le cadre des mises à disposition d’agent pompier volontaire,
- la participation des agents pour les tickets restaurant (50% du ticket d’une valeur de 6 € est pris en charge par la collectivité et 50 % est pris en charge par l’agent),

**70 – Produits des services du domaine et ventes diverses** **BP 2025 = 90 600,00** **BP 2026 = 133 850,00**

Le chapitre regroupe les recettes des prestations proposées par la commune, dont les tarifs sont adoptés en Conseil Municipal :

- locations des salles, prêts de matériels,
- adhésions à la bibliothèque, vente du livre de Vergèze...
- concessions caveaux, columbarium, cavernes...

**73- 731– Impôts et taxes****BP 2025 = 4 985 362,00****BP 2026 = 4 861 362,00**

Trois sources majeures de produits sont encaissées sur ce chapitre :

**A. L’attribution de compensation** reversée par la Communauté de Commune Rhône Vistre Vidourle (CCRVV) pour 2 021 361,96 € - Montant inchangé depuis 2013.

**B. La surtaxe sur les eaux minérales :**

La crise traversée par PERRIER NESTLE WATERS en 2025, qui a conduit à la fermeture des deux derniers forages produisant de l’eau minérale fin juin 2025, a eu des conséquences financières significatives pour la commune en matière de recettes fiscales.

En effet, la surtaxe perçue au titre de l’année 2025, limitée aux six premiers mois, s’est élevée à 185 356,00 €. Pour rappel la surtaxe sur les eaux minérales était de 1 596 000 euros en 2020 et 372 000 euros en 2024. Cela illustre bien une baisse très marquée des ressources communales issues de cette

activité.

Face à cette situation, la commune a engagé un dialogue constructif avec la Direction de NESTLE WATERS, permettant la conclusion, pour l'année 2025, d'une première convention de mécénat d'un montant de 200 000 €, prioritairement destinée au soutien des actions relevant des secteurs social et culturel.

Par ailleurs, pour l'année 2026, la suspension de la surtaxe sur les eaux minérales est désormais actée. Afin de compenser cette perte durable de recettes, NESTLE WATERS et la commune ont prévu de conclure une nouvelle convention de compensation d'un montant de 400 000 €, destinée au financement de dépenses courantes liées à la politique environnementale et à l'entretien des espaces verts.

Cette compensation viendra ainsi abonder les recettes de fonctionnement, inscrites au chapitre 75 du budget communal.

### C. Le produit de la fiscalité locale (Taxe habitation, Taxe Foncier Bâti et Taxe du Foncier non bâti)

Les actualités financières lourdes des dernières années avaient conduit la commune en 2018 à décider une hausse de la fiscalité sur le taux du foncier bâti de 15 %, qui est passé ainsi de 19,94% à 22,93%. Depuis, les taux sont restés stables.

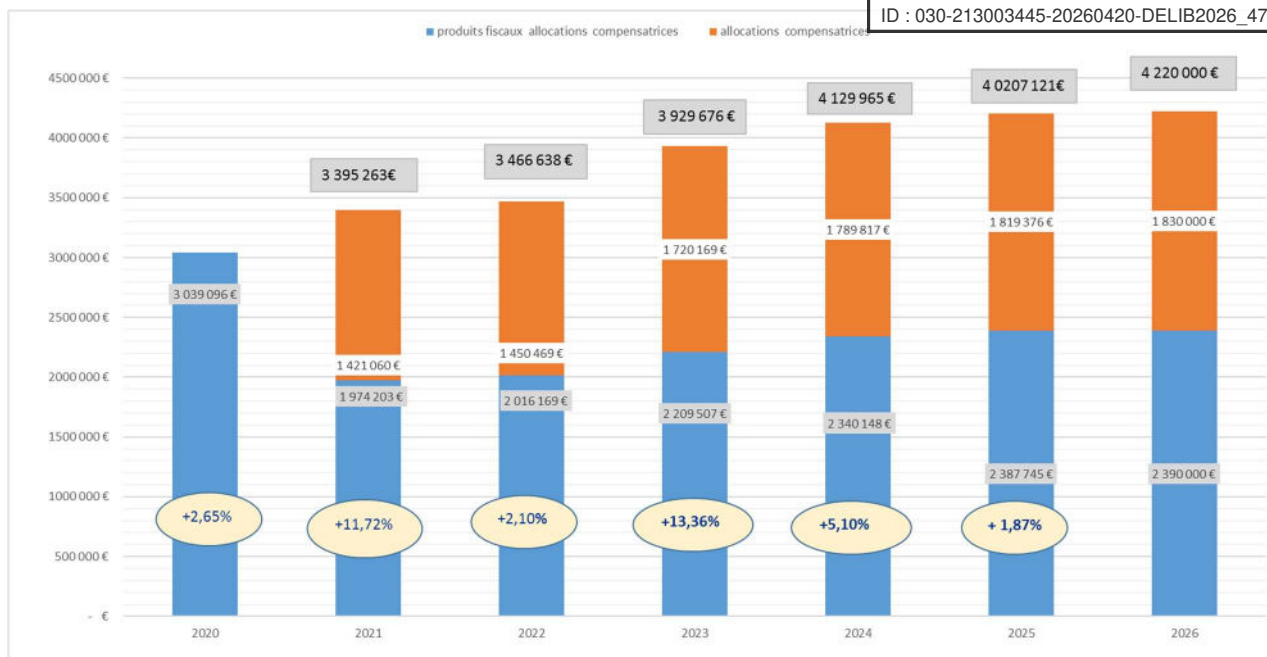
En 2021, avec la poursuite de la réforme fiscale, les communes sont compensées par un transfert de la part départementale de foncier bâti matérialisée par le cumul des taux de foncier bâti de la commune et du taux du département (24,65%) soit un taux pour 2021 de 47,58% (22,93%+24,65%) reconduit depuis.

Comme annoncé lors du débat d'orientation budgétaire, il est proposé de ne pas augmenter les taxes locales en 2026.

Pour rappel ci-dessous les taux moyens communaux 2024 nationaux et départemental

Pour information	Taux moyens nationaux 2024	Taux moyens départementaux 2024	Taux de la commune 2025
Taxe foncière sur propriétés bâties	39,74%	49,97%	47,58%
Taxe foncière sur propriétés non bâties	51,08%	70,80%	54,81%

un produit fiscal prévisionnel d'environ de **2 390 000 euros** est inscrit au budget primitif rappelant que les compensations liées aux taxes foncières sont reversées au chapitre 74 depuis 2021



	de 2003 à 2017 soit durant 15 ans Taux de fiscalité stables	2018	2019 et 2020 : taux inchangés	2021-2022 : taux liés à la réforme	2023-2026 : taux inchangés
Taxe habitation/2023 THRS	8,61%	8,61%	8,61%	non voté figé par la réforme	8,61%
Taxe Foncier Bâti	19,94%	<b>22,93%</b>	22,93%	47,58%	47,58%
Taxe Foncier non bâti	54,81%	54,81%	54,81%	54,81%	54,81%

\*\*\* ancien taux TFB du département (24,65%) + taux TFB de la commune (22,93%) = 47,58 %

**D. Autres taxes encaissées sur le chapitre :** les taxes de séjour, taxes sur l'électricité, taxes additionnelles sur les droits de mutation (lors de transactions immobilières)

**74 – Dotations et participations**

**BP 2025 = 1 980 000,00**

**BP 2026 = 2 022 800,00**

Sur ce chapitre sont encaissées les recettes : la Dotation de Solidarité Rurale, les compensations de l'Etat sur les exonérations, le FCTVA sur le fonctionnement, la participation de l'Etat au fonctionnement de France Services (après labellisation de la MSAP) ...

A souligner depuis 2021, la compensation des pertes de contributions directes est versée sur le compte 74834 au détriment du 73111.

**75 – Produits de gestion courante**

**BP 2025 = 187 000,00**

**BP 2026 = 500 000,00**

La commune est propriétaire de quelques bâtiments loués à des professionnels, commerces, administrations, et un petit nombre de logements loués à des agents, des professeurs des écoles.

Le produit global des locations est d'environ 107 000 €/an.

Ce chapitre encaisse la participation de la CCRVV au fonctionnement du local mis à disposition pour la cantine et les remboursement de sinistres .....

Ce chapitre enregistrera également la recette liée à la nouvelle convention de compensation de fin de versement de surtaxe minérale conclue avec NESTLE WATERS d'un montant de 400 000 €, destinée au financement de dépenses courantes liées à la politique environnementale et à l'entretien des espaces verts.

**76 - 77 – Produits financiers et exceptionnels**

**BP 2025 = 188 644,00**

**BP 2026 = 188 644,00**

Sur le chapitre des produits financiers, la commune encaissera le fonds de soutien versé par l'Etat dans le cadre de l'accompagnement à la sortie des prêts toxiques pour un montant de 183 644 €.

5000,00 ont été rajouté pour le cas d'une recette exceptionnelle

**78 – Reprise sur provisions et dépréciation**

**BP 2025 = 1138.61€**

**BP 2025 = 10 442,80**

Ce sont les reprises sur provisions créances irrécouvrées 2023 pour ANV (admission en non-valeur)

**042– Opérations d'ordre**

**BP 2025 = 6 582.12**

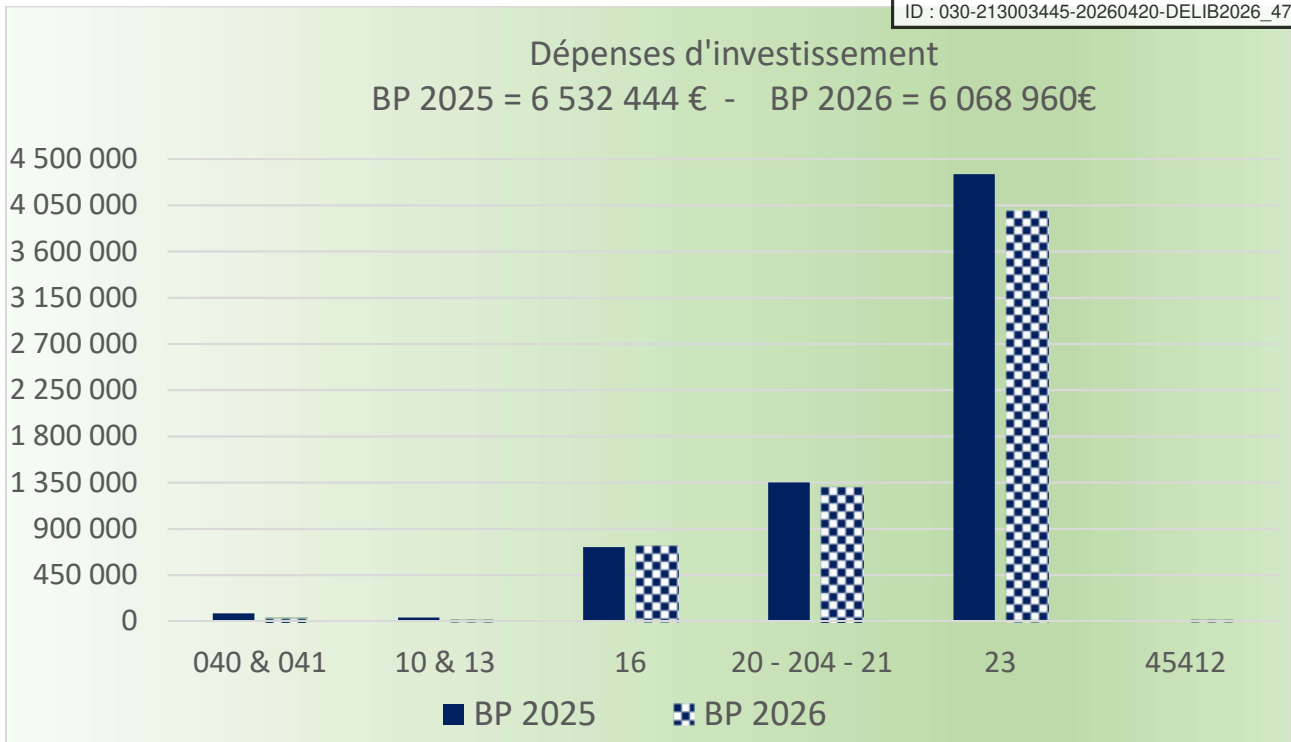
**BP 2026 = 6 582.12**

Ecritures d'ordre pour amortir des subventions reçues à titre de la participation du SMEG30 pour notamment des travaux d'enfouissement d'éclairage public. Le montant a été ajusté.

\*

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2026**

	<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>BP 2025</b>	<b>BP 2026</b>
040 & 041	040 & 041 Opérations d'ordre et patrimoniales	76 582	26 582
10 & 13	taxe d'aménagement et reversement participation	35 000	10 000
16	16 emprunts et dettes	720 000	735 000
20 - 204 - 21	20 immobilisations incorporelles, 204 subventions d'équipements versées , 21 immobilisations corporelles	1 350 918	1 297 726
23	23 immobilisations en cours	4 349 944	3 989 422
45412	45412- annulation titre Travaux effectués d'office	0	10 230
	<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>6 532 444</b>	<b>6 068 960</b>



**040 – Opérations d’ordre**

**BP 2025 = 6 582.12**

**BP 2026 = 6 582.12**

Ecritures d’ordre pour amortir des subventions reçues à titre de la participation du SMEG30 pour notamment des travaux d’enfouissement d’éclairage public.

**041-Opérations patrimoniales**

**BP 2025 = 70 000**

**BP 2026 = 20 000**

Ce chapitre intègre les écritures de rétrocessions des terrains dans le patrimoine de la ville et de cessions de parcelles à l’Euro symbolique sur le budget 2026. Il intègre également les écritures de régularisations des avances versées dans le cadre d’un marché public.

**10 – taxe d’aménagement**

**BP 2025 = 35 000**

**BP 2026 = 10 000**

La commune reverse à la CCRVV la taxe d’aménagement liée à la Zone d’activités économiques communautaire de la Montée Rouge.

**16 – Remboursement de la dette**

**BP 2025 = 720 000**

**BP 2025 = 735 000**

de la commune (partie capital)

Le chapitre retrace le paiement du capital des annuités d’emprunt.

**20 / 21 /travaux**

**BP 2025 = 1 350 917,62**

**BP 2026 = 1 276 725,75**

**23 immobilisations en cours**

**BP 2025 = 4 349 944,04**

**BP 2026 = 4 010 421,77**

Articles retraçant les dépenses d’investissement programmées par la commune pour les années 2025-2026 notamment les travaux sur les vestiaires du stade d’honneur, les travaux de voirie, la poursuite du relamping et la rénovation de la piste d’athlétisme ainsi que la finalisation des opérations engagées mais non achevées sur 2025.

**☑ les restes à réaliser pour un total de ..... 250 638,33€**

Les restes à réaliser représentent les dépenses d'investissement engagées sur l'année 2025 et reportées sur le budget 2026.

On y retrouve en partie les projets sous autorisation de programme et dont les crédits de paiement seront basculés sur le budget 2026. Cela concerne les travaux des vestiaires et les travaux sur le réseau pluvial du lotissement grand terre.

Les travaux d'infrastructures et de bâtiments démarrés en 2025 comme ceux du cimetière, de l'isolation du logement des tennis, ainsi que la fin des travaux de la rue du Rhony sont également inscrits en restes à réaliser.

Le solde des restes à réaliser correspond à des petits équipements et aux travaux engagés en 2025.

**☑ Le programme d'investissement 2026 qui a été construit en privilégiant les axes ci-dessous pour un montant total d'environ ..... 2 500 000€**

L'année 2026 marquera l'achèvement du programme d'investissement porté par l'équipe municipale.

### **Infrastructures sportives**

Parmi les projets majeurs de la mandature figurent plusieurs opérations structurantes en matière d'infrastructures sportives.

Les vestiaires du stade d'honneur ont été démolis et leur reconstruction a débuté en 2025. Les dépenses correspondantes, inscrites sous autorisation de programme, seront reportées en crédits de paiement sur le budget 2026 à hauteur de **945 000 €**.

Par ailleurs, les études de faisabilité pour la rénovation de la piste d'athlétisme sont actuellement en cours. Ce projet, prévu en tranches conditionnelles, ne sera engagé qu'après l'obtention des financements publics et privés nécessaires. En cas de validation, les travaux, programmés sur deux ans sous autorisation de programme, donneraient lieu à l'inscription de **400 000 €** en crédits de paiement pour l'exercice 2026. Enfin, une enveloppe de **120 000 €** sera consacrée à la rénovation des infrastructures sportives existantes, comprenant notamment le remplacement du système de chauffage du Gymnase 2 et la réfection du sol de la salle de musculation.

### **Travaux de voirie**

Concernant la voirie, une enveloppe de **440 000 €** est prévue, incluant les travaux sur les réseaux pluviaux du secteur de la Grand Terre, la rénovation de la voirie ainsi que des études sur le périphérique.

### **Cimetière**

Un programme pluriannuel de trois ans dédié à la démolition de monuments funéraires, engagé en 2025, se poursuivra en 2026 avec un budget de **44 000 €**.

### **Revitalisation du centre-ville**

Dans le cadre de la revitalisation du centre-ville, les actions de rénovation de la signalétique et du mobilier urbain seront reconduites pour un montant de **40 000 €**.

### **Sobriété énergétique**

Les actions en faveur de la sobriété énergétique se poursuivront avec un programme de réduction de la consommation d'énergie. Celui-ci s'appuiera sur un partenariat avec les services du SMEG pour la rénovation énergétique des bâtiments scolaires, ainsi que sur la poursuite du relamping de l'éclairage public, pour une enveloppe globale de **185 000 €**.

### **Investissements dans les écoles**

Les investissements en faveur des écoles comprendront la rénovation des sanitaires de l'école élémentaire, le renouvellement progressif des écrans numériques interactifs ainsi que l'acquisition de mobilier pour les deux établissements scolaires, pour un montant total de **95 000 €**.

### **Infrastructures et bâtiments publics**

Des travaux sont également programmés sur les bâtiments publics, incluant la rénovation du toit-terrasse de la bibliothèque ainsi que des interventions sur les deux souterrains de la gare, pour une enveloppe de **95 000 €**.

### **Plan pluriannuel d'investissement – Matériels**

Dans le cadre du Plan pluriannuel d'investissement, des crédits seront consacrés au renouvellement de matériels et à l'acquisition de petit équipement pour un montant de **55 000 €** (câbles de passage de route, toulousaines, tapis de protection, barnum, machine de découpe d'enrobé, robot-drone pour l'hydrocurage, matériel de communication, équipements pour les ateliers mécaniques, etc.).

Enfin, des investissements sont prévus pour la sécurisation des réseaux, le renouvellement de licences informatiques ainsi que la mise en place d'un nouveau logiciel de gestion des ressources humaines, pour une estimation globale de **81 000 €**.

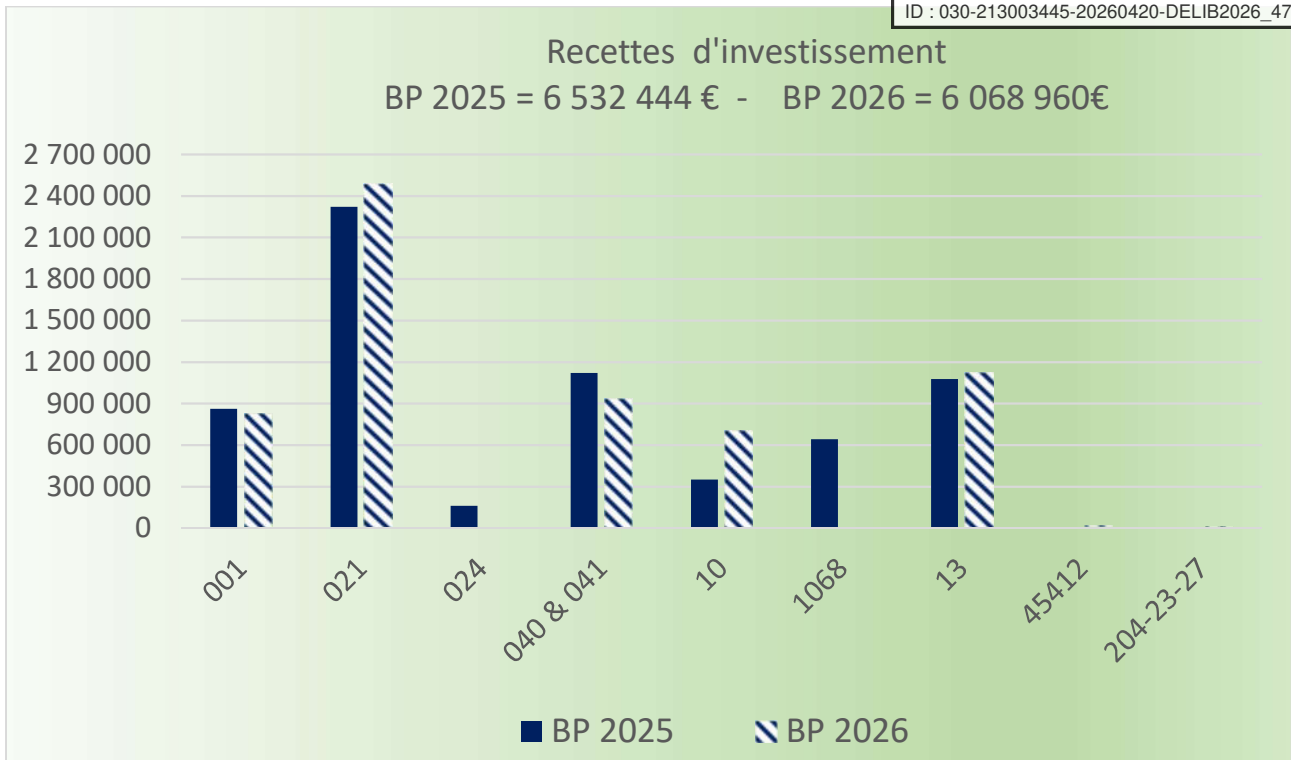
**45- Chapitres d'opérations pour compte de tiers**      **BP 2025 = 0,00**      **BP 2026 = 10 230,00**

Cette prévision de dépenses au sein de la section d'investissement permet d'effectuer des travaux d'urgences de mise en sécurité de voirie pour le compte de tiers. Sur 2026 la commune doit procéder à l'annulation du titre émis en 2023 concernant la rue du fort et de le réémettre

\*

**RECETTES D'INVESTISSEMENT 2026**

	<b>Recettes d'investissement</b>	<b>BP 2025</b>	<b>BP 2026</b>
001	001 excédent n-1 reporté	860 105	824 313
021	virement de la section de fonctionnement	2 320 239	2 483 219
024	Produits des cessions d'immobilisations	160 000	0
040 & 041	040 & 041 opérations d'ordre et patrimoniales	1 120 000	930 000
10	10 dotations et fonds divers et réserves	350 000	700 000
1068	1068 excédent de fonctionnement capitalisé	641 000	0
13	13 subventions d'investissement	1 075 766	1 115 864
45412	45412- Travaux effectués d'office	0	10 230
204-23-27	204 subventions d'équipement versées - 21 cession - 23 cautionnement - 27 autres immo financières	5 334	5 334
	<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>6 532 444</b>	<b>6 068 960</b>



**Principales recettes d'investissement :**

**10 – Dotations & fonds divers**

**BP 2025 = 350 000,00 BP 2026 = 700 000,00**

. Le FCTVA c'est le retour de TVA sur les travaux éligibles réalisés en n-2 soit un montant de 670 000 €  
Le FCTVA permet de récupérer environ 80 % de la TVA payée sur les travaux.

. Le produit de la taxe d'aménagement pour un montant de ..... 30 000 €

**1068 – Excédents de fonctionnement capitalisé**

Il n'y aura pas de capitalisation en 2026

**13 – subventions d'investissement**

**BP 2025 = 1 075 766.11**

**BP 2026 = 1 115 863,90**

☑ les restes à réaliser pour un total de ..... 231 211,00€

⌘ Des demandes de subventions ont été effectuée auprès de l'Etat, de la Région et du Département et l'agence de l'eau pour l'aide au financement des travaux de requalification de la place de la République.

Les travaux sont finalisés, les soldes de versement sont à demander en 2026 pour un montant total de **197 684.50 €** pour le Département et **101 211 €** pour l'agence de l'eau.

⌘ Les travaux des vestiaires sont également financés par le département pour un montant de

**130 000 € acquis.**

☑ **Les autres demandes de subvention concernant le programme d'investissement ..... 884 652,90 euros**

✕ **800 000€** sont inscrits pour la rénovation de la piste d'Athlétisme financée par NESTLE WATERS.

Rappel : NESTLE WATERS a proposé « un soutien au travers d'opérations de mécénat sur le territoire : soutien apporté à des œuvres ou organismes d'intérêt général ayant un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, à la défense de l'environnement naturel ou à la diffusion de la culture, de la langue et des connaissances scientifiques françaises, des fondations ou associations reconnues d'utilité publique ou des musées de France, répondant aux mêmes conditions que les œuvres ou organismes d'intérêt général et des établissements d'enseignement supérieur ou d'enseignement artistique publics ou privés, d'intérêt général, à but non lucratif. »

Afin de concrétiser cet accord, NESTLE WATERS et la Commune ont conclu une convention d'engagement pluriannuel, pour le financement des projets d'investissements de la commune ou d'autres actions de mécénat, dans la limite des enveloppes annuelles 800 000 € jusqu'en 2026 puis 500 000 € en 2027 et 2028. Une convention de mécénat spécifique est en cours de validation par la DGFIP pour l'opération de la piste d'athlétisme.

✕ **73 452.90** sont attendus de la part du département pour les travaux de désimperméabilisation de la place de la République

✕ **11 200 €** de la Ligue de Football Occitanie pour les vestiaires

**024 – produits des cessions**

**BP 2025 = 160 000**

**BP 2026 = 0**

Il n'y a pas de cessions prévues sur 2026

**021- Virement à la section d'investissement**

**BP 2025 = 2 320 238,93**

**BP 2026 = 2 483 218,67**

Le **chapitre 021**, « *virement de la section de fonctionnement* », en recettes d'investissement et le **chapitre 023**, « *virement à la section d'investissement* », en dépenses de fonctionnement, de montants égaux, sont destinés à traduire *dans le budget* l'estimation de la part d'excédent de fonctionnement qui pourra être consacrée au financement d'investissements (« l'autofinancement »). Mais ils ne donnent pas lieu à réalisation en cours d'année car, tant que les comptes de l'année ne sont pas arrêtés, il n'est pas possible de savoir de combien sera l'excédent de fonctionnement.

**040 – Opérations d'ordre**

**BP 2025 = 1 050 000**

**BP 2026 = 910 000**

Ecritures sur les amortissements, sur le patrimoine,

Ainsi que les écritures d'étalement des charges de la sortie de la dette toxique sur la même durée des prêts

**041-Opérations patrimoniales**

**BP 2025 = 70 000**

**BP 2026 = 20 000**

Ce chapitre intègre les écritures de rétrocessions des terrains dans le patrimoine de la ville sur le budget 2026 et les écritures de régularisations des avances versées dans le cadre d'un marché public.

**23 – 27 - Divers -**

**BP 2025 = 5334**

**BP 2026 = 5334**

Remboursement de l'avance sur travaux au budget annexe de l'eau brute.

**45- Chapitres d'opérations pour compte de tiers**

**BP 2025 = 0,00**

**BP 2026 = 10 230,00**

Cette prévision de recette au sein de la section d'investissement permet d'effectuer des travaux d'urgences de mise en sécurité de voirie pour le compte de tiers. Sur 2026 la commune doit procéder à l'annulation du titre émis en 2023 concernant la rue du fort et de le réémettre

**001 - Le résultat excédentaire de l'année n-1**

**BP 2025 = 860 104,74**

**BP 2026 = 824 313,07**

L'excédent 2025 reporté en 2026 s'élève à un montant de **824 313,07€**

\*

**Le budget primitif 2026 s'équilibre comme suit :**

- **11 155 374,77 €** en dépenses et en recettes de fonctionnement
- **6 068 959,64€** en dépenses et en recettes d'investissement